

COMPTE RENDU

Présents : MM N. ANDRIEUX A. AGARD, J-C BOYER, M. AUPY, H. GIRARDIE, R. BRUINAUD, M. GRAS, J. WASYLEZUCK, J. GIRARDIE, P. LEMONNIER, A. BARRIERE.

Absents excusés : P. MICHEL, V. CHABAUD, P.M. MONTEIRO DOS REIS COUTO ROSADO, S. BARTHELEMY.

P. MICHEL a donné procuration à N. ANDRIEUX pour voter en son nom.

V. CHABAUD a donné procuration à J-C BOYER pour voter en son nom.

S. BARTHELEMY a donné procuration à R. BRUINAUD pour voter en son nom.

P.M. MONTEIRO DOS REIS COUTO ROSADO ne pouvait pas prendre au vote conformément à l'article L0 286-1 du code électoral.

Le conseil municipal de la Commune de Busserolles dûment convoqué le 6 juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire le 10 juillet 2020 à 19 heures, à la Mairie de Busserolles sous la Présidence de Madame le Maire, Nathalie ANDRIEUX. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : AGARD Annie

ORDRE DU JOUR

1 Elections sénatoriales

L'ordre du jour étant arrêté, le conseil peut valablement délibérer.

Le Maire ouvre la séance à 19h

1 - ELECTIONS SENATORIALES

Madame le Maire expose aux membres du conseil ce qu'il faut savoir des Sénatoriales :

Le collège électoral comprend (art. L 280 et R 130-1 du code électoral) :

- des députés et des sénateurs ;
- des conseillers régionaux de la section départementale correspondant au département ;
- des conseillers départementaux ;
- des délégués des conseils municipaux ou des suppléants de ces délégués (art. L 283 à L 293 et R 131 à R 147 du code électoral).

Le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 a pour objet d'arrêter la date de convocation des collèges électoraux en vue de procéder à l'élection des sénateurs.

1. Les collèges électoraux sont convoqués le **dimanche 27 septembre 2020** pour élire les sénateurs des départements de la série 2 figurant au tableau n° 5 annexé au code électoral ainsi qu'en Polynésie française ; à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Wallis-et-Futuna.
2. L'élection des délégués et des suppléants des conseils municipaux est fixée au **vendredi 10 juillet 2020** dans les départements de la série 2 figurant au tableau n° 5 annexé au code électoral, hormis la Polynésie française et la Guyane.

Le nombre des délégués varie selon la population de la commune. Pour la commune de Busserolles, le conseil municipal devra élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, l'élection des délégués et celle de leur suppléant se déroulera séparément, au scrutin majoritaire à 2 tours, parmi les seuls membres du conseil municipal.

Les candidats peuvent se présenter, soit séparément, soit sur une liste complète ou non. Le dépôt des candidatures n'est soumis à aucune réglementation (art. L 288).

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les 2 membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des 2 membres présents les plus jeunes, il s'agit de BARRIERE Albert et de WASYLEZUCK Jacqueline et de GRAS Michel et de BOYER Jean-Charles. La présidence du bureau est assurée par leurs soins.

Jeannine GIRARDIE est désignée secrétaire de séance pour compléter le PV.

1) Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote des **délégués titulaires**. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme ANDRIEUX Nathalie : 12 (douze) voix
- Mme BRUINAUD Roseline : 12 (douze) voix
- Mr BARRIERE Albert : 7 (sept) voix
- Mr BOYER Jean-Charles : 6 (six) voix

Mmes ANDRIEUX Nathalie, BRUINAUD Roseline et Mr BARRIERE Albert ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

2) Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote des **délégués suppléants**. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme AUPY Martine : 12 (douze) voix
- Mme WASYLEZUCK Jacqueline : 9 (neuf) voix
- Mr GIRARDIE Hervé : 9 (neuf) voix
- Mme AGARD Annie : 9 (neuf) voix

Mmes AUPY Martine, WASYLEZUCK Jacqueline et Mr GIRARDIE Hervé ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

La séance est levée à 20h05

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au :
ULTERIEUREMENT



TABLEAU DES PRÉSENCES Vendredi 10 Juillet 2020

	NOMS ET PRENOMS	SIGNATURE
1	La Maire, ANDRIEUX Nathalie	
2	1^{er} adjoint AGARD Annie	
3	2^{ème} adjoint BOYER Jean-Charles	
4	3^{ème} adjoint CHABAUD Virginie	Absente excusée A donné procuration à J-C BOYER
5	AUPY Martine	
6	BARRIERE Albert	
7	BARTHELEMY Stéphane	Absent excusé A donné procuration à R. BRUINAUD
8	BRUINAUD Roseline	
9	GIRARDIE Hervé	
10	GIRARDIE Jeannine	
11	GRAS Michel	
12	LEMONNIER Pascal	
13	MICHEL Périne	Absente excusée A donné procuration à N. ANDRIEUX
14	MONTEIRO DOS REIS COUTO ROSADO Pedro Miguel	Absent excusé N'a pas les conditions pour participer et voter
15	WASYLEZUCK Jacqueline	